



DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

souscrite en application de l'article 17 de l'arrêté du 09.02.88

Je soussigné(e),

Nom :
(Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénom :

Né(e) le : [] [] . [] [] . [] []

A :
(Ville + département ou Pays)

Né(e) de :
(Nom et prénom du Père)

et de :
(Nom de Jeune Fille et prénom de la Mère)

demeurant :
.....

déclare n'avoir fait l'objet ni d'une condamnation pénale, ni d'une sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Signature

Fait à :

Le : [] [] . [] [] . [] []

Rappel de l'ordonnance n° 58.1352 du 27-12-58 réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce : Article 2 «Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce, est puni d'une amende de 75 € à 4.500 € et d'un emprisonnement de dix jours à six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.»